

2 Permancue du 23/11/2020 JK

M. Ridel, Robert

UN
DE
COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR

Bien reçu.

Nous sommes rassurés quant à la conservation de
à abri de l'eau de l'ancien de Gerland.

Merci de leur étude et déplacement du camp de
gens de voyage de Gerland qui est une véritable
musée pour les habitants.

Le Chant de Wismar repréenté par Emile HODEN.

- la dossier consistait de composer un ou des paragraphes sur les
révisions de l'existence et les techniques de construction de la digue Nord.
Cet ensemble linéaire, des plus visibles, récite son histoire, d'autant plus
que sa présence "semble" avoir une répercussion sur l'ensablement
des plages de Wismar et Ansbach à moins de 500 m de hauteur en 60 ans.
- la beauté du panorama découvert depuis l'extrémité de la pointe
nécessite, vite, un escalier sécurisé pour permettre aux pêcheurs
et aux promeneurs d'accéder à l'estran et à la digue.

le 23 Novembre 2020

ayant participé en qualité de Commissaire Enquêteur, à
l'enquête publique qui a permis le classement en
Grand Site National des caps Blanc nez et Gris nez,
Je me réjouis de l'extension envisagée sur les communes
de PLOUHAÏC - SUR-MER et ses voisines Wismar
et Wismille. Le maintien, voire la mise en valeur de
ces lieux d'une beauté remarquable et chargés
d'histoire, ne peuvent que satisfaire la population
locale et les nombreux visiteurs sur ce littoral
exceptionnel avec une vision sur les côtes anglaises.
Il me semble opportun pour préserver cette vision
d'exclure toute implantation d'éoliennes sur terre.

M

Signature - Nom

2014

3 du
COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR

et sur nos

Plus particulièrement concernant l'attée
 et le mémorial de la légion d'honneur
 "la Gilane Napoléon"; un sujet pédagogique
 aérien voire souterrain explicitant la grande
 période Napoléonienne bostonnaise serait très
 apprécié des visiteurs. Ce fut une grande
 page de l'histoire de France qui s'inscrivit
 le 16 août 1804. L'Empereur Napoléon I
 remit cette journée 2000 croix de la légion
 d'honneur en présence de 80000 mille
 militaires et civils. Situation unique de la 1^{re}
 remise publique du premier ordre National.
 De nos jours la commémoration de cette
 remise se renouvelle chaque année. Le
 classement en grand site National préserve
 tous ces lieux ce qui n'exclut pas des aménage-
 ments dans l'intérêt général des personnes et
 des biens. merci à Madame le Commissaire
 enquêteur pour la présentation de ce projet
 soutenu par l'état et les collectivités
 territoriales et la conservation du littoral.

Emile BOUTILLIER 06.15.7577.72

Vice Président du Comité de la Côte d'Opale de la
 Société des membres de la légion d'honneur

Vice Président du Nord Pas de Calais du Centre Maritime
 et de la Société d'Études des Mers
 de la Somme
 de la Somme

77

le 23 novembre 2020

L'aménagement de ce site est une merveilleuse
nouvelle. Sa mise en valeur permettra
aux habitants et aux visiteurs de découvrir
les meilleurs points de vue, les vallons
et les bâtiments.

Cependant exclure le vallon de d'Avranches
du périmètre est une erreur (si je puis me
permettre). La route qui part de la Poterie à droite
pour rejoindre le Mont Gaubier propose des
vues de la baie St Jean Supérieures à
celles de la route de gauche (plus proche de
la mer). De plus en passant par le hameau
d'Avranches par rejoindre Ulmeux, la
promenade serait très agréable pour les
marcheurs.

En effet je propose cette intégration pour
permettre les sécurisations fines des
axes par les piétons. Grande marcheuse

Je ne pense pas de toute cette zone,
j'alerte en effet sur les dangers de marches
de la Crèche vers la Colonne, de la Colonne
vers la Poterie, de la Poterie vers Ulmeux.
La D.36 est très dangereuse.

C'est dommage car par la découverte des
patrimoine historique par des itinéraires piétons
(cimetière militaire, fort, Colonne) serait
un vrai plus par le développement touristique
et l'agrément des locaux, les visites
scolaires locales...

Je serai ravi de participer à des réunions

en tant que Wimperouisme MC Briatte
06 33 49 48 01

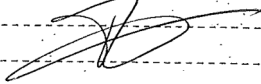
V.32
COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR

Par les futurs sentiers piétons, l'idéal serait de
permettre une grande boucle sécurisée passant
partant de Wimeroux, empruntant la falaise
par seconde la Pointe de la Criche,
prendre la D96 pour se aller vers le
cimetière militaire, la Colonne, la Poterne
de nouveau d'Auvringhen, Wimeroux
L'idéal serait même de faire la jonction
sécurisée par les piétons sur la D96 entre
jusqu'au rond point de l'échangeur par
rattrape le sentier du Denacré en passant
par le château de Porcunille.


le 23 Novembre 2020 Colette Gamaud 06 62 64 30 8
2, rue de la Valkyrie Wimeroux

Amenagement de futurs chemins piétons :
faire une boucle par le chemin du Transvaal,
Chemin le long du camping qui rejoint le Centre
equestre : canaliser le ruisseau pour rendre le
chemin praticable toute l'année. Est-il possible
d'entretenir le chemin qui longe la voie de
chemin de fer du Transvaal à Terluithum
Par ailleurs le chemin équestre le long du champs
de la ferme d'Honnault.

Permanence clôturée à 12h00



M

Permanence du 21/12/20 à 14h00 

COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR

Premier contact avec Madame La Commissaire


~~N°~~
De : Roman Le Meillard

Club de parapente High ad Fly

Nous souhaiterions le maintien du vol sur la partie sud au niveau par le pulman local.

L'aménagement d'une zone de décollage d'une quarantaine de mètres carrés à l'est du bunker serait profitable et éviterait le piétinement aléatoire de la zone.

Le parapente est apprécié par les promeneurs qui ont toujours une attitude bienveillante.

Permanence terminée à 17h00 

INSTITUTION

M

Permanence du jeudi 10 décembre ouverte à 9h00

Nicolas Martin 4 route de la Poterie (2126 mimer

Je souhaite par la route de la Poterie, compte tenu de son intérêt paysager et écologique et de ses activités agricoles et de loisirs : vélo, randonnée, poney, soit classé à l'intérieur du site classé dans sa portion située entre le hamac de la Poterie et la rue Albert Ripault, afin de préserver toute sa prairie.

Avec mes remerciements pour la considération que vous accorderez à cette remarque.



Association Les Sirènes les Lutins
105 Rue d'Ambleteuse
Boulogne sur Mer

le 7 décembre 2020

Enquête Publique

Classement Pointe de la Crèche

Cette nouvelle zone proposée s'inscrit dans le cadre général du classement des Grands Sites, de la baie de Somme à la pointe de la Crèche, le long des côtes des deux sites importants du Gris-Nez et du Blanc-Nez.

Enquête Publique

Classement Pointe de la Crèche

Cette nouvelle zone proposée s'inscrit dans le cadre général du classement des Grands Sites, de la littorale qui intègre déjà le long des côtes des deux sites importants du Gris-Nez et du Blanc-Nez. Le plan proposé prend en compte la perspective qui va de la Légion d'Honneur à la Colonne de la Grande Armée avec comme limite sud la zone urbanisée de la ville de Boulogne sur Mer. Deux observations s'imposent d'emblée :

1/Le terrain sur lequel est implanté le camp de nomades sédentaires à proximité du commerce « Intermarché » va du chemin de la vierge jusqu'à la route départementale 96E1. Ce camp est dans un champ de vision de la Colonne de la Grande Armée, du cimetière militaire et la stèle la Légion d'Honneur. Cette implantation, qui est en perpétuelle expansion, pose des problèmes depuis des années. Toute expulsion est impossible. Il est à craindre que le champ cultivé à proximité soit envahi et occupé par des mobile-homes qui remplacent désormais les caravanes, pour des occupants en pleine croissance. Nous sommes soucieux de leur indépendance et rétifs à toute observation en respect de l'environnement. Pour bloquer tout développement anarchique de ce camp, nous demandons une plantation d'arbres sur toute la partie Nord-Ouest et Nord. C'est à l'Etat de prendre en compte cette exigence pour limiter et intégrer ce camp dans le paysage.

2/La non-intégration dans ce classement du hameau de Terlinethun est une incompréhension sans doute la conséquence d'une décision insensée et partisane de l'ancienne municipalité, alors que dans ce secteur on ne trouve pas un manoir, une ferme ancienne et son pigeonnier, ainsi que la propriété « Les Jardins de la Matelote », tous ayant un certain caractère architectural à protéger. A contrario il existe dans ce hameau, un ancien entrepôt à l'état d'abandon, une ancienne boîte de munitions ainsi qu'un garage qui n'est plus aux normes et dont l'activité envahit chaque jour les trottoirs sur l'itinéraire de parcours de randonnée. A noter qu'une proposition a été faite au propriétaire de ce garage pour une implantation sur le site d'activité de la Trésorerie et qu'elle a été refusée. Le hameau de Terlinethun est intégré au fort du même nom à proximité et très fréquenté, il fait partie intégrante du site de la crèche, Nous proposons son intégration dans le classement pour bénéficier des mesures de préservation et de valorisation.

3/La qualité naturelle, paysagère et patrimoniale de la falaise de la crèche -comme point remarquable- doit être appréciée à deux niveaux : du sommet et de la plage sur le plateau d'encrochements au niveau des marées. Nous demandons de prévoir un aménagement spécifique par la pose d'un escalier jusqu'au niveau des encrochements pour une pratique touristique sécurisée. Les vestiges d'un ancien escalier en pierres gardent quelques marches qui sont trop dangereuses pour une descente à pied.

4/Le classement du site de la crèche est l'occasion pour l'Etat de faire une œuvre sociale au profit de la population habitant la zone résidentielle proche. Nous proposons d'ouvrir une zone qui serait dédiée à l'aménagement de jardins ouvriers, dans un triangle délimité approximativement par une ligne partant de l'angle sud du terrain de foot de l'octroi en direction de la sortie du tunnel, avec point d'arrêt à la limite de la propriété SNCF, l'autre sommet du triangle serait en direction du point 33 du plan de classement, jusqu'à la limite séparative avec les terrains cultivés. Une telle amodiation mettrait fin aux activités illicites de rodéo et d'incendie de véhicules volés.

La présidente
Marie-France Vincent



En tant que jeune associé (26 ans) de la SCEA de la ferme d'Honvault et futur gérant de la Société agricole, je demande que la ferme soit exclue de ce nouveau classement.

Les contraintes d'aujourd'hui sont déjà importantes et de nouvelles pourraient freiner mes futurs projets.

Thibault POTTERIE

Deuxième rencontre,

venu avec mon fils Thibault pour parler avec Madame La Commissaire des "atouts" et contraintes de ce classement pour le futur.

Nicolas POTTERIE

Propriétaire et Gérant de la SCEA de la ferme d'Honvault
WIEREBOO

COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR

En tant que propriétaire de vol libre
j'ai laissé un dossier expliquant mon
incompréhension sur la problématique de
vol libre sur le site des Caps Blancs et
de la niche.

Comme témoin mon dossier, sur les photos,
vol s'effectue très loin des zones de nidification.
De plus, votre enquête montre que la gar-
de Ault n'est pas impactée par la mort de
passerins. Pourquoi le vol libre serait mis en
sur les sites des Caps et non à Ault.

Vanderbus Christophe
6 Rue de Michaux à ESQUER
01.58.17.68.57

Permanence d'astre à photo

13

le 9.12.20

Je me permets de donner mon avis aujourd'hui sur le classement du site de la ruche que je me trouve fort être par messaise car le nouveau propriétaire de la ferme d'Honnault poursuit être, hélas, de ses travaux l'aider l'agriculture et de personnes voulant se former hôte de la ferme. J'ai mesuré à la ferme et connaît personnel la beauté du paysage.

le 14 décembre 2020

Contribution de l'association des paysans du grand site. Copie document joint.



le 14 décembre 2020

Contribution reçue par courrier le 14.12.2020 de A. PATIN
Membre de l'Association PARALAN 62.

Je soussignée, Nolwile Guisyon, certifie sous serment que
l'activité photographique perdue sur le site de la loto d'opale
est à Urmelens.

le 18/12/2020

[Signature]

Merci de bien vouloir distinguer =
en terminologie militaire =

- Fort de la Crèche = fort construit par Napoléon en 1803 en même
temps que le fort de l'Heurt, au Portel.

- Batterie de la Crèche = improprement appelé Fort. Construit ~~par~~
selon les plans de Sébastien Le Prestre de Vauban en même temps (en 1722) que la
batterie de la Tour d'Olives, la batterie du sud de Comple et la batterie d'Alparch,
ces 2 dernières sur la commune du Portel.

- Le Fort photo-delta (et non fort) à la pointe même de la Crèche,
construit en 1901.

La batterie de la Crèche a été construite sur la pointe ouest des
"forts de Terbrackhem". Ces derniers avaient été construits par Napoléon I^{er}
en 1806. Il n'en reste plus rien.

Yves LAURENCE 18/12/2020

[Signature]

Remis ce jour à Monsieur le G. D. E. A. 17

1 dossier de l'annexion

"Vauban ou Vauban" ainsi qu'une photo USB
de la garesse de "Brosses" du village de Brouillon
en 1544, située à Terbrackhem (cf. le texte
indiqué la Pointe de la Crèche, géographie de l'histoire
en Brouillon)

tel 06-72-42-98-66

Elmouch G. B. A. S.

18-12-2020

[Signature]

[Signature]

Monsieur et Nicolas PATEL et leurs enfants (Martin, Thibault, Geneviève).
Propriétaires et gérants de la SICA la Ferme d'Écouvilly
62930 WIMEREUX

Le métier d'agriculteur est en constante évolution.
L'agriculture d'aujourd'hui n'est pas celle de demain.
La demande sociale évolue aussi beaucoup.
Le futur classement amènera à des contraintes administratives
supplémentaires. Chaque fait et geste doivent être soumis et validés
par l'inspection des sites.

Exemple - Pour une implantation de clôture dans une pâture, ils
nous faudra demander une autorisation préfectorale.
- Pour une diversification en accueil rural (hébergement
touristique), il nous faudra une autorisation ministérielle.

Tout cela amènera à une réactivité plus longue pour notre métier
agricole. Les démarches administratives sont déjà importantes
à ce jour comme l'a écrit signalé la profession agricole lors de
l'élaboration du projet de classement.

C'est à ce titre que nous demandons à votre tour que votre
Corps de ferme soit reconnu de ce classement comme l'ont été les
fermes du Cap Gris Nez (Audoubert - Tardinghen).

Si l'objectif de la PBEA est de sanctuariser notre lieu,
Puisque l'état n'a pas préempté lors de la vente et c'est ?
Nous tenons à vous remercier par cet écrit aujourd'hui que nous aussi
sommes conscients de la beauté du lieu et qu'en qualité de
propriétaires exploitants, nous respectons et considérons.
En espérant que votre requête retiendra toute votre attention et qu'une réponse
favorable nous amènera à être plus serein pour notre avenir.

"Faites nous confiance !" Fait à WIMEREUX

Le 10/12/2020



Remarque du RLO 12a à 148,00

11
V. de
du
JOMISSAIRE
ENQUÊTEUR

STANISLAS DOMINIQUE Président du Fil d'Ariane
Parapente, Membre du Club PARAD'Als 62.

Pendant des années nous avons votés une
"Convention" où tout le monde se réunissait
Respecte de tous. Règlement de l'Interclubs N°1
"Pencars et tous à l'Ancienne Convention". Merci

le 18 Décembre 2020

Il me semble illogique d'avoir mis notre
maison, située 7 route de la Loterie à Wisuille,
dans le site classé de la Crèche, et de ne
pas y avoir inclus la Route de la Loterie.
Veuillez noter.

Pour la protection de la Nature et des paysages
emblématique de notre région et de notre site.

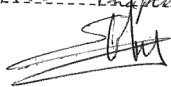
Mais contre l'exclusion des activités agréables du
site. L'histoire et le paysage est une considération
culturelle liée aux activités humaines qui forment
le regard sur les sites. Regard dans le passé, regard
sur le territoire. Sans activités diversifiées, pas
de richesse du regard sur ce site remarquable.
C'est pourquoi il est nécessaire de maintenir
les activités paysannes, sportives, de chasse, de pêche,
de circulation et promenades diverses.

Sylvain HUBERT

D. Hubert a déposé représentant FFVL. Pénitentiste.

1000' à - apr





D